

Supplément
au Juvisy Info
n° 231

Guide de la

Rentrée



2014
2015

ville de
Juvisy



Sommaire

PETITE ENFANCE 4-5

EDUCATION 6-10

JEUNESSE 11-12

RETRAITÉS 13-14

JUMELAGES 15

SPORTS ET
VIE ASSOCIATIVE 16-17

ANIMATION LOCALE
CULTURE 18-19

SOLIDARITÉ 20-21

JUVISY PRATIQUE 22

JUVISY PROXIMITÉ 23

SÉCURITÉ 23

LES PERMANENCES 24

ours

Cahier spécial rentrée supplément
au magazine d'informations municipales
de la Ville de JUVISY-SUR-ORGE

6, rue Piver - 91260 Juvisy-sur-Orge

Tél. : 01 69 12 50 00

Fax : 01 69 12 50 40

Septembre 2014

Directeur de publication :

Robin Reda

Rédaction : Aurélien MORTAGNE,
Lamia BENSARSA

Photographies : Aurélien MORTAGNE

Création et réalisation :

Emendo

Impression : Imprimerie Grenier

Papier recyclé



Petite enfance

Le service Petite Enfance est à votre service et assure le fonctionnement au quotidien :

d'un accueil collectif régulier et multi-accueil :
la mini-crèche Korczak

d'un accueil familial :
la crèche familiale

d'un accueil collectif régulier pour les plus grands :
la micro-crèche

d'un accueil collectif occasionnel :
la Halte-garderie

de 2 multi-accueils au sein de la Maison de la Petite Enfance

du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)

La crèche familiale

Maison de la Petite Enfance

Tel : 01 69 12 32 22

Accueil des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Description

Ce mode d'accueil permet à votre enfant d'être accueilli au domicile d'une assistante maternelle. Les assistantes maternelles de l'accueil familial sont des employées municipales. Elles assurent un relais affectif et éducatif (jeux, apprentissage, éveil,...) auprès de votre enfant. Chacune prend à sa charge 1 à 3 enfants (selon l'agrément obtenu auprès de la Direction des Solidarité et de la Famille du Conseil Général).

L'équipe

L'assistante maternelle s'inscrit dans un véritable travail d'équipe avec la directrice et son adjointe.

Les jardins d'éveil

Des séances de jardin d'éveil hebdomadaires, organisées par l'adjointe de la crèche, éducatrice de jeunes enfants, sont proposées aux enfants de 2 à 3 ans. Ces accueils en groupe permettent aux enfants de découvrir différentes activités, et aux assistantes maternelles de mettre en commun leurs expériences.

Le contrat d'accueil

Les parents signent un contrat qui les engage sur la présence de l'enfant selon leurs besoins, dans le cadre des horaires d'ouverture. Les temps de présence de l'enfant est de 5 jours par semaine avec un maximum de 12h par jour.

Les trois Multi-accueils collectifs

Accueil des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

> LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE - JOSEPHINE BAKER

41-45 Rue Monttessuy (quartier Seine)

Composée de deux multi-accueils :

• COLOMBINE - Tel : 01 69 12 32 25

Cette structure est un multi-accueil pouvant accueillir 60 enfants au sein du quartier Seine. Du lundi au vendredi de 7h à 19h (pour le régulier).

En journée continue, de 9h à 17h (pour l'occasionnel)

• PIERROT - Tel : 01 69 12 32 23

Cette structure est un multi-accueil pouvant accueillir 20 enfants au sein du quartier Seine.

Du lundi au vendredi de 8h à 18h (pour le régulier)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h (pour le régulier)
En journée continue, de 9h à 17h ou
En demi-journée, de 9h à 12h, de 15h à 18h (pour l'occasionnel)

> JANUSZ KORCZAK

**48, rue Albert Sarraut (quartier Plateau)
Tel : 01 69 21 22 32**

Cette structure est un multi-accueil pouvant accueillir 25 enfants au sein du quartier Plateau.

Du lundi au vendredi de 7h à 19h (pour le régulier). En journée continue, de 9h à 17h (pour l'occasionnel).

Description

Les multi-accueils assurent pendant la journée à la fois un accueil collectif régulier et un accueil collectif occasionnel. Une partie des enfants est accueillie régulièrement (de 2 à 5 jours par semaine), d'autres viennent pour quelques heures par semaine. Les enfants sont répartis en sections selon l'âge : bébés, moyens et grands. Ce mode d'accueil contribue à leur éveil, développe leur autonomie et favorise leur socialisation.

L'équipe

Les directrices (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants) encadrent les équipes de professionnel de la Petite

Enfance : éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents polyvalents, infirmière, médecin, psychologue.

Le contrat d'accueil

Pour l'accueil en régulier, les parents signent un contrat qui les engage sur la présence de l'enfant selon leurs besoins, dans le cadre des horaires d'ouverture. Les temps de présence de l'enfant varient de 2 à 5 jours par semaine avec un maximum de 12h par jour.

Pour l'accueil occasionnel, il n'a pas de contrat d'accueil, les familles règlent en fonction des heures de présence effective de vos enfants en prenant comme principe que toute heure commencée est due et en appliquant un plancher de 3 heures.



La Micro-crèche

**1 Bis rue Montenard
(quartier centre-ville)
Tel : 01 69 56 00 97**

Accueil des enfants âgés de plus de 2 ans du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Description

La micro crèche peut accueillir 10 en-

fants de plus de deux ans. De par sa taille, cet accueil se situe à la jonction entre un accueil familial et un accueil collectif. Son objectif premier est d'accueillir l'enfant dans un lieu adapté à son âge, son rythme, en favorisant la découverte de la vie collective et accompagner l'enfant vers l'autonomie.

L'équipe

L'équipe est constituée d'une éducatrice de jeunes enfants référente technique, de 3 professionnels de la Petite Enfance, d'1 agent d'entretien, d'un médecin et d'une psychologue..

Le contrat d'accueil

Les parents signent un contrat qui les engage sur la présence de l'enfant selon leurs besoins, dans le cadre des horaires d'ouverture. Les temps de présence de l'enfant varient de 2 à 5 jours par semaine un maximum de 10h par jour.



Les inscriptions à la crèche

Après de l'espace Marianne 25 Grande rue. Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible.

a) Conditions de préinscription.

Pour bénéficier d'un accueil dans l'un des établissements de jeunes enfants de la Ville, vous devez être juvisien (justificatif de domicile à fournir). *Il est conseillé de s'inscrire le plus tôt possible.*

b) Formalités. Vous devez vous présenter à l'accueil de l'Espace Marianne

et remplir un dossier de pré-inscription (disponible également sur le site internet de la Ville) pour lequel les documents suivants seront nécessaires :

Pour un enfant qui va naître : Certificat de grossesse et justificatif de domicile. *L'inscription est définitivement validée par la remise de l'acte de naissance.*

Pour un enfant qui est né : Acte de naissance ou livret de famille et justificatif de domicile

c) Attribution des places. Une commission présidée par l'élue en charge

de la Petite Enfance et de la Famille se réunit au deuxième trimestre pour préparer la rentrée de septembre. En cours d'année, lorsqu'une place se libère, une commission restreinte se réunit afin d'étudier les demandes en attente.

Les critères d'attribution

Pour pouvoir bénéficier d'une place en crèche, il faut obligatoirement habiter Juvisy et respecter les différentes étapes du dossier de pré-inscription.

Réunion d'information pour les parents tous les deux mois

Les dates seront disponibles à l'espace Marianne (25, Grande rue) et sur le site internet.

La halte d'enfants

1 bis, rue Montenard
(quartier centre-ville)

Tel : 01 69 21 29 25

Les horaires

Les enfants sont accueillis occasionnellement par demi-journée de 3h ou en journée continue de 8h avec un maximum d'une journée et demi par semaine.

Lundi : 9h à 12h et 15h à 18h
Mardi et jeudi : 9h à 17h
Mercredi et vendredi : 9h à 12h

Description

La halte garderie accueille des enfants pour une durée de quelques heures par semaine dans un cadre adapté, propre à favoriser leur épanouissement individuel et social.

L'équipe

La halte garderie est composée d'une directrice, de deux auxiliaires de puériculture et de trois agents polyvalents. Pour la Halte-Garderie, il n'a pas de contrat d'accueil, les familles règlent en fonction des heures de présence effective de vos enfants en prenant comme principe que toute heure commencée est due et en appliquant un plancher de 3 heures.

Le relais assistant(e)s Maternel(le)s

Maison de la Petite Enfance
41-45 rue Monttessuy
Tel : 01 69 12 32 21

Le RAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s salarié(e)s du particulier employeur et des enfants qu'elles accueillent.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil, un accompagnement dans leur démarche pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) indépendant(e) et la liste actualisée.

Le RAM apporte aux assistant(e)s maternel(le)s un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, d'être accompagnée dans leurs démarches et d'obtenir une documentation professionnelle.

Accueil sur rendez-vous : Les horaires changeront probablement en cours d'année, vous en serez informé.

- mardi de 15h à 19h
- mercredi (une semaine sur deux) de 9h à 12h45
- jeudi de 14h à 17h
- vendredi (une semaine sur deux) de 9h à 12h

Permanences téléphoniques :

- lundi 13h15-14h15
- mardi 13h30-15h
- jeudi 12h-12h45

Des temps d'accueil collectif sont également proposés par le RAM. Ces derniers constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistant(e)s maternel(le)s.

Centre de protection maternelle et infantile - PMI

Maison de la Petite Enfance
41-45 rue Monttessuy
Tel : 01 69 12 32 22

Le centre de protection maternelle et infantile est un service de prévention et de dépistage du Conseil général, lieu privilégié d'échanges et d'informations entre parents et professionnels, pour tous les enfants de 0 à 6 ans. Les consultations sont gratuites. Elles ne remplacent nullement le médecin de famille dont le rôle est complémentaire.

Les horaires

Consultations uniquement sur rendez-vous :
Mardi : 9h à 12h
Mercredi : 8h30 à 12h
Jeudi : 13h30 à 17h
Samedi : 8h30 à 12h

Accueil, pesée, conseils, préparation du dossier de suivi de l'enfant :

Mardi : 13h30 à 16h
Jeudi : 9h à 12h

Lors de la 1^{ère} visite, se munir :

- du carnet de santé
- des numéros de sécurité sociale et de CAF



Le paiement

Pour l'ensemble des structures

La participation financière est calculée à partir des ressources mensuelles du ménage qui sont multipliées par un taux d'effort fixé par la CAF. Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants et des revenus de la famille.

La participation financière

Revenus mensuels nets fiscaux. Le taux d'effort horaire est défini en %

des ressources mensuelles et selon le nombre d'enfants.

- 1 enfant : 0,06 %
- 2 enfants : 0,05 %
- 3 enfants : 0,04 %
- 4 à 7 enfants : 0,03 %
- 8 à 10 enfants : 0,02 %

La nature des ressources

Tous les revenus avant déductions fiscales de l'année N-2, (hors prestations familiales et aides au logement).



Éducation

Le service Education, avec l'ensemble des services municipaux, organise, coordonne et soutient les actions liées à l'enseignement, l'accueil des enfants et leurs loisirs afin d'offrir un service de qualité. De nombreux services sont également proposés aux familles, ouverts à tous et pour lesquels le quotient familial s'applique, dont les études dispensées dans les écoles par les enseignants.

L'accueil du soir ré-ouvrira ses portes début septembre pour accompagner les enfants tout au long de l'année scolaire. Le centre de loisirs, géré par la Fédération d'éducation populaire Léo Lagrange, accueille les élèves dans leur école durant les temps péri et posts scolaires, ainsi qu'au centre de loisirs. Le temps du midi est géré par les animateurs.

Ecoles Maternelles

> SAINT-EXUPÉRY

Tél : 01 69 21 94 17
27, Grande rue
8h30 à 11h45 – 14h à 16h
Mercredi 8h30 à 11h30

Directrice : Mme Morel

> FRANÇOISE DOLTO

Tél : 01 69 21 08 40
2, rue des Palombes
8h30 à 11h45 – 14h à 16h00
Mercredi 8h30 à 11h30

Directrice : Madame Vallence

> JEAN-JAURÈS

Tél : 01 69 21 56 87
5, rue Petit
8h45 à 12h – 14h15 à 16h45
Mercredi 8h45 à 16h45

Directrice : Madame Cherry

Ecoles élémentaires

> JEAN-JAURÈS

Tél : 01 69 21 56 82
5, rue Petit
8h45 à 11h45 – 13h45 à 16h45
Directeur : Monsieur Plas

> MICHELET

Tél : 01 69 21 99 25
30, rue Blazy
8h15 à 11h15 – 13h15 à 16h15
Directrice : Madame Murariu

Groupe scolaire

(ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE)

> TOMI UNGERER

Tél : 01.69.48.70.90
4 allée Jean Fourrest
8h45 à 12h – 14h15 à 16h15
Mercredi 8h45 à 11h45

Directrice : Madame Cousin

Les inscriptions scolaires doivent être effectuées pour l'entrée à l'école maternelle ainsi que lors du passage à l'école élémentaire. L'école d'accueil est déterminée selon le secteur scolaire. Les familles doivent se présenter à l'espace Marianne munies des pièces suivantes :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Justificatifs des vaccinations obligatoires

Autre groupe Scolaire

ECOLE PRIVÉE CATHOLIQUE
SAINTE-ANNE

Tel : 01 69 21 41 87
12, rue du Lieutenant Legourd
Directrice : Mme Le Moulzy

Le mercredi après la classe, les enfants inscrits au centre de loisirs sont conduits vers les écoles Michelet et Saint-Exupéry pour y déjeuner. Les enfants non inscrits au centre de loisirs peuvent bénéficier d'une heure de loisirs gratuite pour faciliter l'organisation familiale. Ils peuvent également rentrer chez eux grâce au ramassage scolaire pour les écoles élémentaires Michelet, Jaurès et maternelle Jaurès.

Des actions à caractère artistique, culturel ou sportif

Les écoles bénéficient de moyens pédagogiques complémentaires assurés par la Ville et la Communauté d'agglomération par le biais d'intervenants spécialisés du conservatoire Les Portes de l'Essonne, de la médiathèque Raymond Queneau, de l'école d'art Camille Lambert ou du cinéma Agnès Varda. Des séances de natation scolaire ont habituellement lieu pour toutes les classes d'élémentaires. La ville organise également chaque année un cross scolaire, des rencontres gymniques, des interventions en classes telles que le permis piétons (avec la participation de la police citoyenne), les découvertes de l'Observatoire Camille Flammarion, l'histoire du bombardement de Juvisy etc.

Les restaurants scolaires

Les repas sont préparés par le personnel municipal dans les 2 cuisines centrales de la ville. Des activités d'animation et de détente sont organisées sur le temps de la pause méridienne afin de contribuer à l'équilibre de la journée de l'enfant et à son bien-être. Vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire, une préinscription est nécessaire, renseignez-vous auprès de l'espace Marianne. Pour les allergies ou intolérances alimentaires, remettre obligatoirement un certificat médical au directeur de l'école afin qu'un projet d'accueil individualisé soit mis en place. La facture établie par la mairie est à régler en se présentant à l'espace Marianne (service régie) ou par courrier en mairie (libellez vos chèques à l'ordre du Trésor Public). Possibilité de paiement par carte bancaire et par prélèvement automatique. Dans ce cas, le tarif hors commune est appliqué.



Tarifs par repas en fonction du quotient familial

1A	0,81 €
1B	0,97 €
2	1,45 €
3	1,82 €
4	2,32 €
5	2,92 €
6	3,64 €
7	4,25 €
8	5,17 €
HC	8,34 €

Avant et après l'école

L'accueil du soir

Renseignements :

Julie Girard

Coordinatrice des temps de l'enfant

Service Education – Jeunesse

01 69 12 50 00

Les accueils du soir s'inscrivent dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. Ils proposent aux enfants d'élémentaire et aux collégiens l'aide et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour leur permettre de s'épanouir à l'école et dans leur environnement familial et social. Ils sont assurés par une équipe mixte de salariés et de bénévoles, **en accès libre et gratuit.**

La fiche d'inscription est à retirer et à retourner complétée à l'espace Marianne avant le 1^{er} septembre, si vous souhaitez que votre enfant soit accueil-

li à compter du premier jour d'école (le 2 septembre) ou sur l'une ou l'autre des structures. Les intervenants de l'accueil du soir seront également à votre disposition pendant la journée des associations, le samedi 6 septembre.

Les sites :

Sur le Plateau

A la maison de quartier Albert Sarraut
34, rue Albert Sarraut

- Pour les élémentaires et les collégiens
Les lundis, mardis et vendredis
De 16h30 à 18h
- Pour les collégiens
Les jeudis de 17h à 18h30

En centre-ville

Dans les locaux du centre de loisirs
25, rue Vercingétorix

- Pour les élémentaires et les collégiens
Les lundis, mardis et jeudis
De 16h à 18h

Recherche de bénévoles et de salariés pour l'accueil du soir

La ville de Juvisy recherche des accompagnateurs bénévoles et salariés pour intervenir un ou plusieurs soirs par semaine sur les accueils du soir. L'accompagnateur devra avoir une expérience dans le soutien scolaire, un bon relationnel avec les enfants et les jeunes et un goût pour l'animation pédagogique. **Ces accueils se déroulent sur deux sites :**

- Au centre ville, dans le CLSH de 16h à 18h le lundi, mardi et jeudi
- Au Plateau, dans la salle Albert Sarraut de 16h30 à 18h le lundi, mardi et vendredi.

Pour plus d'informations, contactez :

Julie Girard

Coordinatrice des temps de l'enfant

Service Education – Jeunesse

01 69 12 50 00

Les études Surveillées

L'étude surveillée est assurée par les enseignants dans les écoles élémentaires.

Vous souhaitez que votre enfant soit inscrit à l'étude, renseignez-vous auprès de l'espace Marianne, une préinscription est nécessaire.

La facture établie par la mairie est à régler en se présentant à l'espace Marianne (service régie) ou par courrier en mairie (libellez vos chèques à l'ordre du Trésor Public). Possibilité de paiement par carte bancaire et par prélèvement automatique.

École Jean-Jaurès et Tomi Ungerer :

16h15 – 17h30

École Michelet :

15h45 – 17h15

TARIFS		
QF	A l'unité	Forfait mensuel
1A, 1B, 2	gratuité	gratuité
3, 4	1,76 €	14,97 €
5,6	2,37 €	20,16 €
7,8	3,33 €	28,30 €
HC	6,29 €	53,45 €

Les accueils préscolaires

Ils fonctionnent dans chaque école le matin à partir de 7h30 jusqu'au début du temps scolaire.

QF	1 heure	1 heure soit 90% d'1 heure + goûter
1A	0,68 € €	0,61 € €
1B	0,78 € €	0,70 € €
2	0,91 € €	0,82 € €
3	1,01 € €	0,91 € €
4	1,12 € €	1,01 € €
5	1,39 € €	1,25 € €
6	1,55 € €	1,40 € €
7	1,79 € €	1,61 € €
8	2,03 € €	1,83 € €
HC	3,38 € €	3,04 € €



Le transport

Un ramassage scolaire est organisé pour les deux écoles élémentaires à l'issue des heures de classe. Il est gratuit pour les familles et s'effectue matin et soir. Une demande de carte de transport scolaire transmise à votre domicile par le conseil général ou retirée auprès de l'espace Marianne doit être complétée et remise au service Education (espace Marianne). Celle-ci peut également être téléchargée sur le site : <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie/transports-collectifs/les-transports-scolaires>

Circuit « ALLER »		Circuit « RETOUR »		
Horaires <i>Lundi au vendredi</i>	Arrêts	Horaires <i>Lundi, mardi, jeudi, vendredi</i>	Horaires <i>Mercredi</i>	Arrêts
QUARTIER SEINE / ÉCOLE MICHELET				
7h45	4 rue de Monttessuy	15h55	11h35	Ecole Michelet
7h50	28 rue de Monttessuy	16h00	11h40	4 rue de Monttessuy
7h55	15 quai Gambetta	16h02	11h42	28 rue de Monttessuy
8h00	Ecole Michelet			
PLATEAU / ÉCOLE JEAN JAURÈS - 1^{er} tour				
8h10	40 rue H. Barbusse	16h30	12h15	Ecole Jean Jaurès
8h13	Square M. Cheveaux	16h33	12h18	40 rue H. Barbusse
8h18	Ecole Jean Jaurès	16h35	12h20	Square M. Cheveaux
PLATEAU / ÉCOLE JEAN JAURÈS - 2^{ème} tour				
8h23	Maternelle F. Dolto	16h43	12h28	Ecole Jean Jaurès
8h30	Ecole Jean Jaurès	16h48	12h33	Maternelle F. Dolto
QUARTIER SEINE / ÉCOLE MICHELET				
8h10	Salle des Fêtes	16h30	12h15	Ecole Jean Jaurès
8h15	10 avenue Raspail	16h32	12h17	22 place Barbusse/Lacroix
8h18	36 avenue Raspail	16h35	12h20	rue A. Sarraut / Poste
8h23	22 place Barbusse/ Lacroix	16h38	12h23	32 bd de la Cascade
8h27	rue A. Sarraut / Poste	16h40	12h25	19 av. Gounod / Terrasse
8h32	Ecole Jean Jaurès	16h44	12h29	Salle des Fêtes
		16h47	12h32	rue des Prés / Cité J. Ferry

Les accueils post-scolaires

Dans les écoles maternelles, après l'école jusqu'à 19h. Dans les écoles élémentaires, après l'étude jusqu'à 19h. Une équipe d'animateurs organise avec les enfants des activités d'éveil et de détente. Une fiche de renseignements utiles concernant les enfants qui fréquentent les accueils est à remettre avant la rentrée des classes au centre de loisirs (rue Vercingétorix), ou à l'espace Marianne. Les enfants ne résidant pas à Juvisy sont accueillis dans la limite des places disponibles.



Calendrier des vacances scolaires 2014-2015*

Rentrée des élèves :
le mardi 2 septembre 2014

Vacances d'hiver :
du 14 février au 2 mars 2015

Vacances de la Toussaint :
du 18 octobre au 3 novembre 2014

Vacances de printemps :
du 18 au 4 mai 2015

Vacances de Noël :
du 20 décembre 2014
au 5 janvier 2015

Début des vacances d'été :
le 4 juillet 2015

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

**Sous réserve de modification*

Et quand l'école est finie ?

Le centre de loisirs

25, rue Vercingétorix
Tel : 01 69 21 23 93

Lieu d'éveil éducatif mais aussi espace de découverte, de création et d'épanouissement : jeux d'expression, menuiserie, jardinage, travaux manuels, jeux d'extérieur, initiations sportives, sorties et découvertes... Il est ouvert tous les mercredis après-midis. Les enfants préalablement inscrits sont pris en charge à la fin des heures de classe et conduits vers les écoles Michelet et Saint-Exupéry pour y déjeuner. Ils sont ensuite accueillis au centre de loisirs.

Pendant les vacances scolaires, le centre de loisirs est ouvert de 7h30 à 19h. Les activités se déroulent de 9h30 à 17h. Un circuit de car permet aux enfants de rejoindre le centre de loisirs à 9h.

L'accueil

Le centre accueille les enfants de 3 à 14 ans demeurant à Juvisy. Il est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h. Les activités ont lieu de 9h30 à 17h. Un circuit de car permet aux enfants de rejoindre le centre de loisirs à 9h. Le mercredi, les enfants de maternelle déjeunent à l'école Saint-Exupéry, les plus grands au restaurant de l'école Michelet. Pendant les vacances scolaires, tous



les enfants déjeunent au groupe scolaire Jean Jaurès. Les goûters sont servis au centre. Pour mieux répondre aux différents rythmes et besoins de chacun, les groupes sont structurés ainsi :

- un accueil pour les 3-5 ans,
- un accueil pour les 6-9 ans,
- un club de « préados » destiné à accueillir les 10-14 ans, pour lesquels il sera proposé des stages culturels et sportifs.

L'inscription et le paiement

Une préinscription doit être faite pour que votre enfant soit accueilli au centre de loisirs le mercredi et pendant les va-

QF	Journée + goûter	1/2 Journée	Garderie / heure
1A	3,14 €	2,04 €	0,61 €
1B	3,92 €	2,55 €	0,70 €
2	5,01 €	3,26 €	0,82 €
3	6,27 €	4,08 €	0,91 €
4	7,84 €	5,10 €	1,01 €
5	9,41 €	6,12 €	1,25 €
6	11,76 €	7,64 €	1,40 €
7	14,50 €	9,43 €	1,61 €
8	18,03 €	11,72 €	1,83 €
HC	39,20 €	25,48 €	3,04 €

cances scolaires. Celle-ci doit être accompagnée d'un prépaiement. Par ailleurs, la fiche sanitaire devra être complétée. Cette dernière est la même pour tous temps où votre enfant sera accompagné par des animateurs : centre de loisirs, garderie pré et post scolaire et pause méridienne. La fiche de préinscription ainsi que la fiche sanitaire sont à retirer au centre de loisirs ou à l'espace Marianne.

Permanences / secrétariat

Lundi : 14h – 19h.

Mardi : 9h – 12h.

Mercredi : 7h30 – 19h.

Jeudi et vendredi : 9h – 12h

Les centres de vacances

Pendant l'été, un programme large et diversifié de séjours de vacances est proposé chaque année aux enfants et jeunes Juvisiens de 6 à 17 ans. Participation selon le quotient familial.

Deux plaquettes de présentation des centres de vacances sont éditées en avril et distribuées en fonction des tranches d'âge, dans les écoles primaires ou au collège et dans les lycées de la ville. Elles sont également disponibles à cette période de l'année dans les lieux d'accueil de la ville.

Association culture et jeunesse

Tél : 01 69 12 50 72 - www.acjuvisy.fr

Vacances scolaires et mercredis : aux Travées (rue du Dr Vinot) et à la Maison de quartier F. Rossif (place Louise Michel). L'association propose des sorties, des animations et activités, des stages, des sorties familiales.

Le conseil municipal des enfants

Le Conseil Municipal répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté. Le CME a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat, les élections) mais aussi par la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes. Il s'agit de donner la parole aux enfants en leur proposant de s'exprimer et de s'engager pour l'avenir de Juvisy.

Quel est le rôle du CME ?

- L'accompagnement des enfants dans leur rôle de futurs citoyens.
- L'émergence de projets et leur réalisation.

- La découverte des institutions locale.
- La création d'un espace de dialogue, d'échanges et de débats.
- L'identification des besoins et des souhaits des enfants.
- La responsabilisation des enfants.
- D'être le représentant de ses électeurs.

Les élections ont lieu en fin d'année scolaire et permettent aux enfants scolarisés en CM1 d'être élus pour deux années pleines de mandat.

A titre d'exemple, cette année, les conseillers ont participé activement aux manifestations organisées par la ville telles que sports et jeux en famille, aux vœux du Maire mais aussi aux commémorations. L'environnement est une thématique de travail qui leur tient particulièrement à cœur, ils ont ainsi travaillé sur une campagne de sensibilisation à la propreté. Sensibles aux questions de solidarité internationale, ils ont également engagé une réflexion sur les actions qu'ils peuvent mener dans le cadre de la coopération avec la ville de Tillabéri au Niger.

En savoir [+] :

Julie Girard,
coordinatrice des temps de l'enfant

Service Education - Jeunesse :
01 69 12 50 00

Les réunions des conseillers ont lieu à l'espace Marianne tous les mercredis après-midis de 15h à 16h pendant la période scolaire avec l'animatrice du CME.





Jeunesse

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Juvisy tente de contribuer, à son niveau, à accompagner les jeunes dans la réussite de leurs projets et de leur parcours. Elle poursuit résolument son soutien aux associations qui œuvrent aux côtés des jeunes dans un esprit de transparence et d'intérêt général.

En savoir +
Service enfance/
éducation/jeunesse
01.69.12.50.00

Les collèges et les lycées

> COLLÈGE FERDINAND BUISSON

3, rue Carnot
Tél. : 01 69 21 42 57 –
01 69 96 80 32

> LYCÉE MARCEL PAGNOL

Avenue de la Terrasse Prolongée
91200 Athis-Mons
Tél. : 01 69 21 78 08
Fax : 01 69 24 90 91

> LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN MONNET

51, avenue du Général de Gaulle
Tél. : 01 69 12 44 50

Association culture et jeunesse

PROPRIÉTÉ DUCASTEL

1, rue de l'Observatoire
Tél. : 01 69 12 50 72
Mail : acj.asso@free.fr
Site : www.acjuvisy.fr

L'ACJ vous propose des activités culturelles, ludiques, familiales, des espaces

d'animations et de rencontres ainsi que des manifestations tout au long de l'année à destination des jeunes et de leurs familles :

- Des activités de types « club »
- Plusieurs lieux d'accueil : Les Travées, le centre Frédéric Rossif, la maison Argeliés ...
- Une programmation spécifique pour les vacances scolaires

Les tarifs

Plein tarif : 15 € pour adultes
Tarifs réduits : 5 € pour les moins de 25 ans, 20 € pour les familles
Un complément appelé cotisation est demandé pour certains clubs et certaines activités.

Reprises des activités :

courant septembre 2014

Contacts

A l'accueil : Propriété Ducastel
1, rue de l'Observatoire
Sur notre stand lors de la journée des associations du 6 septembre au gymnase Ladoumègue ou directement auprès des animateurs et professeurs de clubs.

Mission locale nord Essonne

9, rue du Docteur Vinot

Tél. : 01 69 38 29 10

La Mission Locale Nord Essonne est une association intercommunale à l'attention des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et rencontrant des difficultés d'ordre social ou professionnel. Elle les accompagne dans leurs différents projets autour de l'emploi, la formation, la santé, la citoyenneté, le logement...

Association Ressources

29, rue Wurtz

Tél. : 01 69 21 06 72

Le projet associatif se définit dans le cadre d'une approche générale des addictions aux psychotropes, par la mise en place d'une démarche partenariale de type transversale.

Il s'agit d'appréhender les problèmes posés par l'usage de drogues dans leur globalité et d'offrir au public des outils susceptibles de répondre tant sur le plan préventif que curatif.

En savoir [+] :

Service enfance/éducation/
jeunesse
01 69 12 50 00

Association Mediane PREVENTION

26, avenue Gounod

mediane.prevention@wanadoo.fr

Cette association de prévention spécialisée s'adresse à des jeunes en difficulté, principalement âgés de 12 à 18 ans, et a pour but de prévenir leur marginalisation sous toutes ses formes ; faciliter leur insertion sociale et professionnelle en les aidants à acquérir leur autonomie et à développer leurs potentialités.



Retrouvez toutes les associations sur le site de la Ville

www.juvisy.fr ou dans le guide des associations. A retirer à l'Espace Marianne ou à l'Hôtel de Ville.

Mais aussi lors de la journée des associations, le samedi 6 septembre au gymnase Jules Ladoumègue.



Retraités

Le service Retraités a pour mission de proposer et coordonner un service d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes âgées et retraités de tout âge, actives ou non, résidentes sur la commune. Ce service est intégré au centre d'information et de coordination gérontologique (CLIC) de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne (CALPE) et indépendant du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le service collabore également avec un réseau de partenaires locaux pour offrir une gamme de services complets afin de développer de façon harmonieuse et cohérente la vie sociale juvisienne : information, aide administrative, aide à domicile, service de transport et animation sociale.

Le service retraités C.L.I.C

Coordonnées

Le service Retraités de Juvisy fait partie du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de la CALPE au même titre que celui des villes d'Athis-Mons, Paray Vielle-Poste, Morangis, Savigny-sur-Orge et Wissous.

Deux assistants sociaux sont à la disposition des retraités juvisiens et de leurs proches. Ils assurent l'accueil, l'information, l'orientation, la prise en charge globale des retraités à partir de 60 ans. Ils apportent un soutien aux démarches administratives, à l'aide à la définition d'un projet de vie. Ils interviennent dans le cadre de la précarité et coordonnent le soutien à domicile. Une animatrice sociale et un agent de convivialité complètent l'équipe.

Pour lutter contre l'isolement :

- Le service organise des voyages et des sorties tout au long de l'année (repas de l'amitié une fois par an, sorties culturelles...)
- Un service de transport adapté est proposé aux personnes à mobilité réduite afin de faciliter leurs déplacements pour effectuer les démarches de la vie quotidienne, et ainsi contribuer à rompre leur isolement par un accompagnement au restaurant d'entreprise SNCF ou au self de l'hôpital de Juvisy, au supermarché, aux ateliers d'équilibre, à l'accueil de jour de la résidence Juliet Thomas, et aux clubs (UNRPA et Quat' saisons).

Pour contribuer au maintien à domicile dans les meilleures conditions et selon le souhait des personnes :

- Un service de portage de repas à domicile est proposé de façon temporaire aux personnes rencontrant des difficultés (hospitalisation, perte d'autonomie...),
- Un dispositif de téléassistance vous est proposé par l'intermédiaire du service Retraités. Vous êtes reliés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à une centrale d'écoute. Au moindre incident, vous avez la garantie de recevoir une aide ou un secours dans les meilleurs délais
- Le service coordonne la mise en place des aides à domicile en lien avec les partenaires de la coordination gérontologique.

Voici les activités du 2^{ème} semestre :

- **Vendredi 12 septembre** : visite du château de Vincennes
- **Vendredi 10 octobre** : visite de la Maison de la Photographie Robert Doisneau
- **Jedi 20 novembre** : visite du musée de service de Santé des armées et de l'Eglise du Val de Grâce
- **Vendredi 5 décembre** : spectacle musical, Trésors de la chanson française des années 30,40 et 50

LE CLIC

3, rue Lefèvre-Utile à Athis-Mons
Tél. : 01 69 57 80 92

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, géré par la



Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne. Observatoire gérontologique local, il coordonne le réseau sanitaire et social du bassin de vie, met en place des actions de prévention pour les retraités et leur famille (ateliers équilibre, ateliers mémoire), initie des actions de formation pour les professionnels. Enfin il accompagne les retraités dans le domaine de l'aménagement de l'habitat, et de l'évaluation des besoins pour la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse).

Temps fort séniors organisé par le CLIC les 13,14 et 17 octobre sur le thème : « Ecologie et économie : les gestes écologiques au quotidien, une source d'économie »

Renseignements au 01.69.57.80.92
Service des retraités de la ville :
01.69.12.50.05

Les clubs retraités

UNRPA

Contact : Mme Houeix, 6 rue Piver,
Tél. : 01 69 12 50 05

Union nationale des retraités et des personnes âgées (Centre administratif). Ouvert du lundi au vendredi sauf le jeudi, de 13h30 à 17h. Concours de belote tous les mois, repas amicaux et sorties.

LES QUAT'SAISONS

Contact : Mme Olivaux
Tél. : 01 69 21 22 28

Propose de passer d'agréables moments tous les jeudis après-midi : belote, loto, scrabble, goûters, sorties. Salles de réunion : salle des Bords de Seine.

ACJ

Contact : J.L. Dardaigne
Tél. : 01 69 12 50 72

Thé dansant, bridge, broderie etc.

Les partenaires locaux

L'AJSD

Association juvisienne de soutien à domicile
Siège social : 9, voie Edgar Varèse
Tel : 01 69 21 74 60

Le service de Soins Infirmiers à Domicile apporte une aide partielle ou complète pour les soins d'hygiène et de santé aux personnes âgées et aux personnes handicapées, par le passage, une ou deux fois par jour, d'une aide soignante pour la toilette, l'habillage, le lever et/ou le coucher (avec la collaboration d'une infirmière libérale si nécessaire). Intervient gratuitement sur prescription médicale.

LA RÉSIDENCE JULIET THOMAS

1, rue Gabriel Fauré à Juvisy
Tél. : 01 69 45 52 15

Séjour temporaire ou à la journée, la structure est ouverte à toute personne retraitée, en sortie d'hospitalisation, en l'absence des proches, pour retrouver des forces... Accueil au sein d'un groupe de 10 personnes, en chambre individuelle avec si besoin une aide à la toilette. Ambiance chaleureuse et familiale. La résidence est habilitée à l'aide sociale, ce qui permet un coût de séjour en fonction du revenu. Durée maximum de séjour : 120 jours par an.

L'AFAD

Aide familiale à domicile
19, rue Jean Danaux
Tél. : 01 69 56 52 00

Service d'aide à domicile pour apporter

un soutien dans les actes du quotidien (aide au ménage, aide aux courses et à la préparation des repas, pour l'entretien du linge, garde de nuit et de jour, aide à la toilette).

ENSEMBLE 2 GÉNÉRATIONS

Les services Retraités et Habitat-Logement de la Ville, en partenariat avec l'association ensemble2générations, vous propose d'améliorer votre quotidien en hébergeant un étudiant. Vous disposez d'une chambre libre et vous êtes à la recherche d'une présence, de petits services, d'une compagnie pour partager des moments privilégiés comme des promenades, des sorties culturelles, une initiation à l'informatique ? La solution de la cohabitation intergénérationnelle est faite pour vous.

En savoir [+] :

ensemble2générations,
Pascale CHOLAT : 06 09 06 76 44
Service Retraités de la Ville :
01 69 12 50 05

LA MAISON DE RETRAITE CAMILLE DESMOULINS

Tél. : 01 69 12 59 00

Situé sur le Plateau (2, avenue Anatole-France), l'établissement propose 83 places : 70 logements individuels permanents (dont 14 réservés aux personnes atteintes de pathologie de type Alzheimer) et quelques places pour l'hébergement temporaire, l'accueil de nuit ou de jour. La maison, gérée par l'association ARPAD (association pour personnes âgées dépendantes), est habilitée à l'aide sociale, et peut donc accueillir des personnes aux ressources modestes.

Les ateliers Equilibre

20 séances encadrées par un professeur de sport diplômé en gérontologie. Ces séances proposent des exercices de gymnastique douce et adaptés à votre rythme. Répartis en stages, les stages « d'équilibre I » vous aideront à vous maintenir en pleine forme, vous apprendront à appréhender votre corps différemment, à éviter les faux mouvements, à dénouer vos articulations et à vous relever en cas de chute. Les stages « d'équilibre II » permettront aux plus anciens inscrits de continuer à pratiquer des exercices physiques adaptés à leurs besoins et à leur niveau.

Deux sessions de chacun des stages vous sont proposées toute l'année.

LIEUX : en alternance à Juvisy, Paray-Vieille-Poste et Athis-Mons.
Les mardis de 9h30 à 10h30
A partir du 9 septembre 2014

Les ateliers Mémoire

12 séances pour stimuler et entraîner votre mémoire. 2 sessions se déroulent toute l'année.

Lieux : en alternance sur Juvisy, Paray-Vieille-Poste et Athis-Mons.
Les lundis de 9h30 à 11h30
A partir du 8 septembre 2014

Renseignements : Service Retraités de la Ville 01 69 12 50 05



© Association Juvisy - Tillabéri

© Christian LORO

Jumelage

Des actions de coopération décentralisée aux échanges en passant par des projets communs les jumelages enrichissent le quotidien de nombreux juvisiens qui s'investissent aux côtés de la ville pour renforcer les liens entre Juvisy et ses deux villes jumelles, Tillabéri au Niger et Thale en Allemagne.

Le service Relations internationales
6, rue Piver
Tél. : 01 69 12 50 02
maisondesjumelages@mairie-juvisy.fr

ASSOCIATION JUVISY-THALE

Association très active, Juvisy-Thale organise toute l'année différents projets et actions permettant à tous de découvrir la culture allemande et la ville de Thale. Ainsi elle s'efforce avec le soutien de la ville d'organiser des voyages touristiques à Thale et ses alentours mais aussi des « séjours découverte » en Allemagne et en France, des séjours d'été pour les jeunes et accueille tous les ans des délégations allemandes afin de renforcer les liens d'amitié de faire découvrir notre ville et notre région. Elle soutient les jeunes recherchant un échange linguistique, organise des « Stammtish hebdomadaire » (pratique de la conversation en allemand, des « Deutsches Frühstück » (petits déjeuners allemands et travaille avec les professeurs du lycée Marcel Pagnol sur divers projets. Enfin elle organise tout au long de l'année des ciné-débats autour de grands réalisateurs allemands, des conférences sur l'histoire et la littérature allemande ainsi que le traditionnel marché de Noël.

En savoir [+] :

Présidente : Evelyne Lauzeral
maisondesjumelages@mairie-juvisy.fr

ASSOCIATION JUVISY-TILLABÉRI

L'association fondatrice de notre jumelage avec la Commune de Tillabéri au Niger en 1988 participe aux côtés de la ville à la mise en œuvre d'action à Tillabéri et à Juvisy.

A Tillabéri, l'association apporte un soutien financier, technique et méthodologique aux initiatives de développement à Tillabéri. Dans ce cadre, l'association apporte un soutien à la bibliothèque municipale, à l'émergence de micro-crédits mais concourt également à la prospérité des 17 banques céréalières regroupant quelques 1400 familles tillabérienne avec l'achat d'unités de culture attelée (charrue, charrette, bœufs), assure un appui à la formation de personnes handicapées, un appui pédagogique aux écoles et maternelles. A Juvisy, l'association organise des conférences, actions de sensibilisation et de découverte dans les écoles et la vente d'artisanat nigérien.

En savoir [+] :

Président : André Bussery
Maire Honoraire de Juvisy
maisondesjumelages@mairie-juvisy.fr



Sport & Vie associative

Le service sport et vie associative tient les plannings d'occupation et de compétition des infrastructures. Ce service propose une aide à la création d'association, au montage de projet, soutient l'élaboration des dossiers de subvention, et gère la maison des associations. Celle-ci, située au 9 rue du Docteur Vinot, permet aux associations d'organiser ses activités (réunions, permanences,...) et d'accueillir les cours d'anglais du mini-school. La ville via le service des sports met

également gratuitement à disposition des associations sportives les infrastructures de la Ville, tout comme les minibus pour leur déplacement en compétition, ainsi qu'un soutien logistique pour toutes les manifestations.

Le service Sport et Vie associative organise différentes manifestations tout au long de l'année comme la journée Sports et jeux en famille, la journée des associations, le téléthon, puis en partenariat avec les écoles et

le concours de l'inspection académique, le cross scolaire et les rencontres gymniques. Il soutient et accompagne également toutes les manifestations sportives.

Pour vous aider à faire votre choix, vous retrouverez dans le Guide des Associations 2014/2015 la totalité des associations juvisiennes.

En savoir [+] :
Service Sport et Vie associative
01 69 12 50 65

Centre aquatique des Portes de l'Essonne

Rue Paul Demange
91200 Athis-Mons
Tél. : 01 69 57 81 00
www.portesessonne.fr

Activités

Le centre aquatique des Portes de l'Essonne offre un large panel d'activités : Aquagym classique, Aquasport, Aquatraining, Aquabike, Aquaphobie, futures mamans, bébés nageurs, jardin d'enfants, natation adulte, cours collectifs, natation ados.

Tarifs :

Entrée simple
Portes de l'Essonne :
Adulte : 3,50€/ Enfant : 2,50€
Hors Portes de l'Essonne :
Adulte : 4,50€/ Enfant : 3,50€

Activités :

Portes de l'Essonne :
Mois : 30€. Trimestre : 80€.
Hors Portes de l'Essonne :
Mois : 40€. Trimestre : 110€.

Espace bien-être :

Portes de l'Essonne : 14€ (130€ les 10 entrées)
Hors Portes de l'Essonne: 18€ (170€ les 10 entrées)

Horaires :

- **Période scolaire** (fin des entrées 30 minutes avant l'évacuation des bassins)
Lundi et jeudi : 10h - 19h45
Mardi et vendredi : 10h - 21h45
Mercredi : 10h - 19h45
Samedi : 10h - 12h45 et 14h - 17h45
Dimanche : 9h - 12h45 et 14h - 17h45
- **Petites vacances scolaires**
Lundi, mercredi et jeudi : 10h - 19h45
Mardi et vendredi : 10h - 21h45
Samedi : 10h - 12h45 et 14h - 17h45
Dimanche : 9h - 12h45 et 14h - 17h45

Piscine Suzanne Berlioux

19, rue Jules-Ferry à Juvisy-sur-Orge
Tel : 01 69 21 70 20

Horaire d'ouverture au public

- **Période scolaire**
Mardi : 17h15 - 20h
Mercredi : 11h - 17h
Jeudi : 18h - 21h
Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h
Dimanche : 9h - 12h

- **Petites vacances scolaires**

- Mardi : 11h - 18h
Mercredi : 11h - 18h
Jeudi : 14h30 - 21h
Vendredi : 11h - 18h
Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Tarifs

Pour les habitants de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne

- Entrée plein tarif : 2,40€
Carte d'abonnement 10 entrées : 19,20€
Entrée enfant scolarisé (de 3 à 18 ans) : 1,45€
Entrée gratuite pour les moins de 3 ans

Pour les habitants extérieurs à la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne *

- Entrée plein tarif : 3,20 €
Carte d'abonnement 10 entrées : 25,00 €

La piscine Suzanne Berlioux sera fermée du 1^{er} au 22 septembre inclus pour la vidange des bassins. Elle rouvrira selon les horaires mentionnés ci-dessus dès le 23 septembre.

Espace sportif Jules Ladoumeque

21 rue Jules Ferry
01 69 21 40 89

Gymnase Delaune

rue Paul Doumer
01 69 21 20 27

Stade Perrin

rue Nungesser et Coli à Viry-Châtillon
01 69 44 04 15

Stade Maquin

9 avenue de la Passerelle
à Viry-Châtillon
01 69 44 04 14



Animation locale Culture

Le service animation locale coordonne l'ensemble des manifestations organisées par la Ville en enrichissant la vie locale, en favorisant le lien social, tout cela en fédérant les partenaires locaux autour de projets communs.

Vous pouvez retrouver les dates des manifestations dans le Juvisy Info, sur le site internet www.juvisy.fr ou encore sur la page Facebook Ville Juvisy-sur-Orge.

En savoir [+] :
Direction de la Citoyenneté
Animation locale
Tél. : 01 69 12 50 49

Le centre culturel des Portes de l'Essonne

Comment réserver et acheter vos billets de spectacles ?

• **En ligne :**

sur www.centreculturelccpe.fr

Vous pouvez acheter vos billets en ligne sur notre site internet. Vous pouvez également télécharger le bulletin d'adhésion.

• **La billetterie** est ouverte du mardi au vendredi de 14h à 18h à nos bureaux 3 rue Lefèvre-Utile – 91200 Athis-Mons (entrée face au 7/9 rue Edouard Vaillant)

• **Sur le lieu de spectacle :** samedi à partir de 16h, 1h avant la représentation les autres jours.

• **Par téléphone** au 01 69 57 81 10
Vous pouvez réserver et payer par carte bancaire à distance

• **Pendant la billetterie cinéma**

Salle Lino Ventura – Rue Samuel Desbordes à Athis-Mons

Salle Agnès Varda – 37-39 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge

L'Avant-Scène – 1 rue d'Alsace Lorraine à 91550 Paray-Vieille-Poste

Modes de paiement acceptés : espèces, chèque, carte bancaire, Chèque Culture, Chèque Carte jeune 91.

• **Par correspondance :** vous pouvez envoyer votre règlement par chèque à l'ordre du Centre Culturel des Portes de l'Essonne – 3 rue Lefèvre-Utile – BP 18 – 91205 Athis-Mons Cedex, en indiquant au dos du chèque le nom du spectacle, la date de représentation, le nombre et le tarif des places.

• **Autres points de vente**

Réseaux billetteries FNAC, Carrefour, France Billet, billetnet.fr, billetreduc.com

A NOTER

• *Les billets réservés doivent impérativement être réglés dans les 5 jours. Passé ce délai, ils sont automatiquement remis en vente.*

• *Les billets non réglés la veille du spectacle sont remis en vente.*

• *Pour bénéficier des tarifs préférentiels, un justificatif doit être obligatoirement présenté à chaque achat de billet cinéma ou spectacle. Si la réservation se fait par correspondance, merci de joindre une copie du justificatif.*

• *Les billets ne sont pas remboursés. Avant la date du spectacle, ils peuvent être échangés ou faire l'objet d'un avoir valable durant la saison en cours.*

• *Une fois le spectacle commencé, l'entrée en salle n'est plus garantie.*

Cinéma

Chaque jour, les cinémas des Portes de l'Essonne vous proposent entre 3 et 6 séances des films à l'affiche.

Informations :
centreculturelportessesonne.fr
01 69 57 81 23

Salle Lino Ventura

Espace Jean Monnet
rue Samuel Desborde
91200 Athis-Mons

Salle Agnès Varda

Espace culturel
37-39 Grande Rue
91260 Juvisy-sur-Orge

L'Avant-Scène

rue d'Alsace Lorraine
91550 Paray-Vieille-Poste

Conservatoire d'art dramatique

3 rue Lefèvre-Utile
91200 Athis-Mons
(face au 7/9 rue Edouard Vaillant)
Renseignements et inscriptions
au 01 69 57 81 10
Coordinateur : Julien Parent
Théâtre Jean Dasté
9 rue du Docteur Vinot
91260 Juvisy-sur-Orge
**Studio du Conservatoire d'Art
Dramatique :** 3 rue Lefèvre-Utile
(face au 7 rue Edouard Vaillant)
91200 Athis-Mons

Conservatoire les Portes de l'Essonne

Conservatoire de musique, danse et
théâtre
Directeur : Jean Gaillard
Tél. : 01 69 57 82 15 (Juvisy) / 01 69
57 82 10 (Athis-Mons)

Maison de Banlieue et de l'architecture

41, rue G. Anthonioz-de Gaulle
91200 Athis-Mons
Tél. : 01 69 38 07 85
Mail : infos@maisondebanlieue.fr
Site : www.maisondebanlieue.fr
Directrice : Béatrix Goeneutte

Médiathèques les Portes de l'Essonne

www.mediathèques.portessesonne.fr

Les médiathèques du territoire sont des lieux de découverte, de convivialité et d'échange. L'inscription est gratuite pour les habitants ou les salariés travaillant dans la Communauté d'Agglomération et donne accès à une offre large de documents et de services.

JUVISY-SUR-ORGE

• **Médiathèque Raymond Queneau**
Place Jean Durix (accès 37-39 Grande rue ou 3 rue Piver)
Tél. : 01 69 57 82 00
Horaires :
Mardi et vendredi : 15h-18h
Mercredi : 10h-19h
Samedi : 10h-18h

ATHIS-MONS

• **Médiathèque Simone de Beauvoir**
45, rue Geneviève Anthonioz de Gaulle
Tél. 01 69 57 81 81

Horaires :
Mardi 14h-20h
Mercredi et samedi : 10h-18h
Jeudi et vendredi : 14h-18h

• **Médiathèque du Val**
Rue Marc Sangnier
Tél. : 01 69 57 82 20
Horaires :
Mardi 16h-19h
Mercredi et samedi :
10h-12h30 / 14h-18h
Vendredi 16h-18h

• **Médiathèque René Goscinny**
Place Mendès France
Tél. : 01 69 57 82 40
Horaires :
Mardi 16h-19h
Mercredi et samedi :
10h-12h30 / 14h-18h
Vendredi 16h-18h

PARAY-VIEILLE-POSTE

• **Médiathèque Saint-Exupéry**
43, avenue Aristide Briand
Tél. : 01 69 57 82 30
Horaires :
Mardi et vendredi : 15h-18h
Mercredi : 10h-19h
Samedi : 10h-18h

MORANGIS :

• **Médiathèque de Morangis**
Espace Follon
3, avenue de la République
Tel. 01 64 54 28 75
Horaires :
Lundi 16h-18h
Mardi et vendredi 14h-18h
Mercredi 10h-12h / 14h-18h
Jeudi 14h-19h
Samedi 9h-13h





Solidarité

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accueille, oriente et conseille toutes personnes désireuses d'accéder à leurs droits. Depuis 2010, il est situé à la Maison des Solidarités, 1-5 avenue François Mitterrand à Athis-Mons. Ses missions reposent sur l'examen des demandes d'aides financières, l'instruction des dossiers, l'orientation vers les différents partenaires, l'accompagnement des usagers dans leurs projets professionnels, ou de formations et lutte contre les diverses exclusions.

Après une évaluation de votre situation par un travailleur social, des aides financières peuvent vous être accordées par le CCAS pour les transports, la scolarité, le logement, etc.

En savoir [+]
Centre Communal
d'Action Sociale
01 69 54 23 30

Le quotient familial

La détermination du quotient familial permet de fixer la participation des familles en tenant compte de leurs ressources.

Quand faire établir votre quotient ?

Dans tous les cas avant le 30 septembre 2013, afin de pouvoir établir la première facture de cantine par exemple, au tarif correspondant à la tranche de votre quotient.

Comment faire établir votre quotient ?

- Se présenter à la journée des associations le samedi 14 septembre 2013 au gymnase Ladoumègue
- Se présenter à l'espace Marianne (25 Grande rue / place Anatole France), ou au service Solidarité.
- Par correspondance, en retournant à la Mairie, le formulaire de ce journal, complété et accompagné des pièces demandées. Pour les non Juvisiens, un tarif Hors Commune (HC) est appliqué pour chaque activité (sauf pour les classes de découverte). Toutefois, il est demandé au moment de l'inscription de fournir les bulletins de salaire.

Quelles pièces fournir ?

- 1) vous calculez votre quotient familial pour la 1^{ère} fois : joignez les documents justificatifs (employeur, famille, revenus...) indiqués sur le formulaire.
- 2) votre quotient a déjà été calculé en 2012/2013 et votre situation n'a pas changé, il suffit simplement de remplir le formulaire et de joindre votre attestation CAF. Toute situation particulière peut être examinée à votre demande.

QF	Tranches en euros
1A	< 209,00
1B	209,01 à 261,00
2	261,01 à 327,00
3	327,01 à 408,00
4	408,01 à 510,00
5	510,01 à 638,00
6	638,01 à 798,00
7	798,01 à 997,00
8	> 997,01

Aide aux jeunes Juvisiens de moins de 20 ans

Vos enfants ont moins de 20 ans au 31/12/2014 et pratiquent une activité sportive ou culturelle. Sous condition de ressources, vous pouvez bénéficier d'un coup de pouce :

LE TICKET LOISIRS

Attribué par la CAF pour les 6 à 15 ans. Pour toute info connectez-vous sur caf.fr ou téléphonez au 0810 25 91 10.

L'ALLOCATION SPORTIVE

Versée par la Ville pour les moins de 6

ans et les 16-20 ans. Le formulaire de demande est à retirer auprès de l'association et à transmettre au service Solidarité avec les documents indiqués sur l'imprimé.

LES TICKETS JEUNES DE LA CARTE JEUNES 91

Certaines associations prennent les tickets jeunes délivrés par le Conseil général de l'Essonne. Pour toute info, connectez-vous sur www.cartejeune91.fr

Quotient familial 2014 - 2015

Monsieur	Madame
Nom.....	Nom.....
Prénom.....	Prénom.....
Téléphone	Téléphone
Adresse	Adresse (si différente)
.....
.....

EMPLOYEUR

Vous avez fait calculer votre quotient familial 2013/2014 et vous n'avez pas changé d'employeur, cocher cette case
Sinon, en cas de première demande ou de renouvellement, joindre le dernier bulletin de salaire

Vous avez fait calculer votre quotient familial 2013/2014 et vous n'avez pas changé d'adresse, cocher cette case
*En cas de première demande ou de changement d'adresse, joindre un justificatif de domicile :
quittance de loyer, facture gaz, électricité, attestation d'hébergement*

FAMILLE

Nom et prénom des enfants	Date de naissance	Etablissement scolaire

Votre situation familiale n'a pas changé depuis le calcul du QF 2013/2014, cocher cette case
*Sinon, en cas de 1^{ère} demande ou de changement de situation (naissance, mariage, séparation...), joindre un justificatif :
livret de famille, jugement de divorce, non conciliation...*

RESSOURCES

Vous avez fait calculer votre quotient familial 2013/2014 et déjà fourni votre avis d'imposition 2013 cocher cette case
Vous ne souhaitez pas communiquer vos ressources et le QF 8 vous sera appliqué, cocher cette case
*Sinon, en cas de première demande joindre l'avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012 et/ou tout autre justificatif de ressources
selon votre situation : Assedic, indemnités journalières de la Sécurité Sociale, pension d'invalidité, pension alimentaire, allocation de
parent isolé...*

Dans tous les cas, joindre obligatoirement

- La dernière notification de paiement des allocations familiales
- Un certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à Juvisy-sur-Orge le :

.....

Signature :



Juvisy pratique

Toute l'année, *les services municipaux vous accueillent*

Espace Marianne

25, Grande rue – Place Anatole France
Tél. : 01 69 12 50 00
espace-marianne@mairie-juvisy.fr
Lundi, mercredi et vendredi : 9h-12h et 13h30-17h
Mardi : 9h-12h et 13h30-19h
Jeudi : Fermé le matin et 13h30-17h
Samedi : 9h-12h et fermé l'après-midi

ETAT CIVIL
ADMINISTRATION GENERALE
etat-civil@mairie-juvisy.fr

PETITE ENFANCE
service.petite.enfance@mairie-juvisy.fr

EDUCATION
service.enfance@mairie-juvisy.fr

RETRAITES
retraites@mairie-juvisy.fr

HABITAT-LOGEMENT
logement@mairie-juvisy.fr

AMENAGEMENT URBAIN
urbanisme@mairie-juvisy.fr

SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT
Rue de la Fronde
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h

Fermé le jeudi matin.
01.69.12.32.70

JUVISY PROXIMITE
Tél. : 01 69 12 50 50
proxim@mairie-juvisy.fr

Hôtel de Ville

6, rue Piver
Tél. : 01 69 12 50 00
mairie@mairie-juvisy.fr

DIRECTION DE LA CITOYENNETE
Animation locale et gestion des salles
Tél. : 01 69 12 50 49
vielocale@mairie-juvisy.fr

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE
Tél. : 01 69 12 50 65
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-17h
Mardi : 9h-12h et 13h30-18h
Samedi : Fermé

POLICE CITOYENNE
Tél. : 01 69 56 52 41
police-municipale@mairie-juvisy.fr
Du lundi au vendredi : 8h30 à 19h

RELATIONS INTERNATIONALES
Tél. : 01 69 12 50 02
maisonsdesjumelages@mairie-juvisy.fr

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h
Mercredi : 8h30-12h30 et fermé l'après-midi
Samedi : Fermé

Maison des Solidarités

Conservatoire de musique, danse et théâtre
Directeur : Jean Gaillard
Tél. : 01 69 57 82 15 (Juvisy) / 01 69 57 82 10 (Athis-Mons)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Lundi, mardi et mercredi : 9h-12h30 et 13h30-17h30
Jeudi : Fermé le matin et 13h30-17h30
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h

[+] d'infos sur
www.juvisy.fr

Juvisy Proximité

Comment ça marche ?



Le service Juvisy Proximité vous permet de signaler toutes les anomalies que vous pouvez constater sur la voie publique. Toutes les réclamations sont étudiées et analysées puis répercutées sur les services concernés, qu'il s'agisse des services de la Communauté d'agglomération ou de la Ville.

Le fonctionnement :

Vous avez 3 moyens pour signaler une anomalie sur la voie publique :



- Un numéro de téléphone, le 01 69 12 50 50

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Vous pouvez également laisser un message le soir et le week-end sur un répondeur téléphonique qui sera relevé dès le jour ouvrable suivant.



- Une adresse électronique : proxim@mairie-juvisy.fr



- Une adresse postale :
Juvisy Proximité, Mairie de Juvisy, BP 56, 91 265 cedex

JUVISY PROXIMITÉ TRAITE LES ANOMALIES SUIVANTES :

• SIGNALISATION -VOIRIE

Une ampoule de lampadaire qui ne fonctionne plus

Un feu tricolore qui ne fonctionne plus

Un nid de poule, un trou dans la chaussée

Une flaque d'huile à un carrefour

Une voiture épave qui doit être enlevée

Une bande de stop effacée

• ESPACES VERTS

Une branche d'arbre qui menace de tomber sur la voie publique

Un jeu d'enfant endommagé sur une aire publique

Une jardinière de fleurs vandalisée

• PROPRIÉTÉ – ENVIRONNEMENT

Une poubelle sur le trottoir qui n'a plus été vidée depuis longtemps

Nettoyage d'un graffiti sur votre mur de clôture

Un dépôt de déchets sur la voie publique

Le nettoyage insuffisant dans votre rue

• MOBILIER URBAIN

Réparation d'un banc public

Une corbeille ou un potelet à receler

Un panneau de rue à changer ou à rajouter dans votre rue

EN REVANCHE, JUVISY PROXIMITÉ N'A PAS VOCATION À TRAITER LES AFFAIRES SUIVANTES :

• Les affaires administratives (passeport, carte nationale d'identité...)

• Les affaires plus générales ou de long terme comme la réfection d'un trottoir, l'aménagement d'un carrefour, de nouveaux espaces verts...

• Les difficultés de stationnement

• Les projets d'aménagement d'une rue

• Les nuisances de voisinage

• L'élagage d'une rue

La Police municipale

La police municipale placée directement sous l'autorité du Maire, est chargée de faire respecter les arrêtés municipaux.

Police Municipale – Hôtel de Ville

Tél : 01.69.12.52.41/01.69.12.45.22

Elle intervient en matière de bon ordre, de tranquillité et de salubrité publiques afin d'améliorer la qualité de vie de la Commune. Elle assure ses missions par des moyens de prévention et de répression, le cas échéant. Dans le cadre de leur collaboration, la police municipale et la police nationale complètent leurs actions en fonction de leurs compétences respectives.

NOUVELLES DIRECTIVES POUR LA POLICE MUNICIPALE

La municipalité a engagé, une véritable réforme de l'organisation de la police mu-

nicipale dans le but d'optimiser son efficacité. La mission essentielle de la police municipale reste la prévention. Il est apparu indispensable de renforcer l'action de la police municipale afin de rassurer les habitants en instaurant une présence dissuasive et attentive. La sécurisation des habitants en centre ville et sur l'ensemble de la commune de manière régulière et continue des patrouilles de la police municipale, sous la forme de l'ilotage, est une des priorités fortes de la municipalité.

LES MISSIONS

- Surveillance du territoire communal en partenariat avec la Police Nationale,
- les actions de police de proximité par l'ilotage dans les différents quartiers pour renforcer et approfondir le contact avec la population

- la sécurité aux abords des établissements scolaires lors des entrées et sorties d'élèves,
- Éducation routière auprès des élèves,
- Contrôle du stationnement et de la circulation, respect du Code de la route, des arrêtés municipaux,
- Participation aux cérémonies officielles et manifestations sportives, culturelles...,
- la gestion des objets trouvés et perdus,
- la déclaration des chiens dangereux,
- Lutte contre les nuisances sonores...

PATROUILLES ET SURVEILLANCES

Patrouilles

Les agents patrouillent du lundi au samedi Surveillances des marchés

- les mercredis et samedis : à partir de 8h00 ;

Les permanences

Le Maire vous reçoit :

- tous les mercredis après-midi sans RDV de 14h à 18h à l'Hôtel de Ville
- tous les samedis matins sur RDV de 9h30 à 12h à l'Espace Marianne

Pour prendre RDV :
Cabinet du Maire
01 69 12 50 31

Madame Isabelle GUINOT-MICHELET,

Première Adjointe au Maire chargée des relations avec les habitants, des affaires sociales et intergénérationnelles

vous reçoit :

- Tous les lundis et jeudis après-midi sur RDV de 14h à 17h à l'Hôtel de Ville
- Permanence logement :
Tous les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 9h à 12h sur RDV à partir du 11 juin à l'Espace Marianne

Pour prendre RDV
Espace Marianne
01 69 12 50 00

**Pour prendre RDV
avec les autres Adjointes au Maire
et conseillers délégués :
Espace Marianne 01 69 12 50 00**

ville de
Juvisy

Hôtel de Ville
6, rue Piver
91260 Juvisy-sur-Orge
Tél. : 01 69 12 50 00

www.juvisy.fr